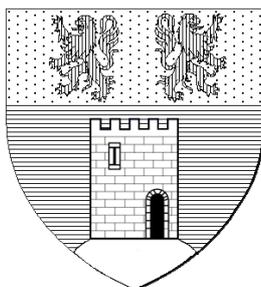


# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU  
1 Place de la Mairie  
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 8 JANVIER 2016

**Président : M. MAGNUS Philippe, Maire**

**Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT**

**Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, COURNEDE Mathieu, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.**

**Absents : ...**

Le Maire ouvre la séance à 20 h 30 en souhaitant ses meilleurs vœux à l'ensemble des participants. Il rappelle ensuite les faits marquants intervenus depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Didier LAUGA, Préfet de la Drôme a été nommé Préfet du Gard au 1<sup>er</sup> janvier 2016. De ce fait, l'inauguration du multiservices est reportée aux beaux jours et la présentation des vœux à la population fixée au dimanche 24 janvier 2016 à 11 H 00.

Le marché de Noël a été un succès, tout comme la soirée animée par le conteur Plantevin. Sa prestation a été appréciée.

En vue de la mise en place de molochs, la Communauté de Communes a déposé une demande globale de DETR auprès de la Préfecture.

Les opérations de vote aux élections régionales se sont déroulées dans de bonnes conditions. Laurent WAUQUIEZ, nouveau Président, a manifesté sa volonté d'aider les petites communes.

Établi le : 18/02/2016

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

Le Docteur Christian BEAUME a cessé ses activités au 31 décembre 2015. Une cérémonie est organisée avec ses patients, la population et les élus le 9 janvier à 14 H 00 à la salle des fêtes de Séderon. L'absence de médecin est un problème majeur pour le devenir du canton. Il y a maintenant urgence à mobiliser toutes les énergies et tous les réseaux pour trouver sans tarder un remplaçant.

Le logement du rez-de-chaussée de l'ancienne Poste a été loué à un jeune couple qui attend un enfant. Elle est agricultrice, lui est boucher. L'annonce qui a été passée sur le bon coin a donné lieu à de nombreuses demandes.

Les CARON-CAUCHOIS ont fait appel du jugement du Tribunal Administratif de Grenoble devant la Cour administrative d'Appel de Lyon.

Groupama a indemnisé la Commune à hauteur de 934.60 € pour le sinistre électrique survenu le 15 août dans les locaux de la mairie.

La participation de la Commune au fonctionnement du Syndicat Département d'Incendie et de Secours est de 3 602 € pour l'année 2016.

L'arrêté portant création du Parc Naturel Régional des Baronnies a été pris le 22 décembre 2015.

Le Columbarium a été installé à l'entrée de la partie nouvelle du cimetière. Des finitions seront apportées au monument qui comporte 16 cases. Deux réservations sont enregistrées (Famille SARLIN-BOSCO de Lachau/Bormes-les-Mimosas et Famille ANTONELLI de Lachau/Marseille). Les concessionnaires choisiront leur case par ordre chronologique. Deux demandes de vente de concession pleine terre sont en cours (Familles GALLIX et BELLALOU). Du fait de l'implantation définitive du columbarium, le plan sera réactualisé. Des renseignements seront pris auprès de la Préfecture sur l'état de la réglementation concernant la durée, les conditions d'attribution et de tarification des concessions.

Lors des chutes de neige, l'intervention du chasse neige n'est déclenchée que lorsque l'épaisseur de la couche dépasse dix centimètres. En deçà, le bénéfice du passage n'est pas prouvé.

La date du loto est fixée au 20 février 2016. Michèle AMIC coordonne l'opération. Le bénéfice sera utilisé pour le remplacement de la machine à glaçons qui donne des signes de faiblesse.

Le Maire donne ensuite lecture des délibérations prises suite à la dernière réunion du conseil Municipal.

## **1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2015**

En l'absence d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **2 - PRIME AUX EMPLOYÉS COMMUNAUX**

La prime annuelle attribuée aux employés municipaux est reconduite au même montant. *(délibération n° 2016-01)*

La participation à la prise en charge de la garantie maintien de salaire est réactualisée pour être portée à 8 €. *(délibération n° 2016-02)*

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

### **3 - VŒUX À LA POPULATION**

Compte-tenu du report de l'inauguration du multiservices, la cérémonie des vœux à la population aura lieu le 24 janvier 2016 à 11 H 00 selon les modalités habituelles. A cette occasion sera dévoilée la plaque indiquant « Espace Maurice DUNEVON » en présence de Jean-Louis DUNEVON (*délibération n°2016-05*) ainsi que la statue indiquant la Tour de Riabie. Les entreprises ayant travaillé pour la Commune feront l'objet d'une invitation personnalisée.

### **4 - RECENSEMENT 2016 DE LA POPULATION**

Le chiffre officiel de la population 2013 que vient de notifier l'INSEE est de 214 habitants.

Pour la campagne de recensement 2016, les opérations débiteront mi-janvier. Elles seront conduites par Marie-Laure CURNIER en collaboration avec Sophie AUDIBERT et sous le contrôle de l'INSEE. Marie-Laure sera indemnisée contractuellement sur la base de la dotation attribuée par l'État. Elle participera à une formation des agents recenseurs le 11 janvier à Séderon. Il est important que l'ensemble des habitants soient recensés car le chiffre de la population conditionne le montant des dotations de l'État. Le nombre des résidences secondaires est également pris en compte.

### **5 - COMMUNICATION : RELANCE DU BULLETIN MUNICIPAL ET DU SITE INTERNET**

Suite au décès de Daniel BERNARD, la parution du bulletin municipal a été interrompue et le fichier de diffusion perdu.

Progressivement en 2015, un nouveau fichier a été établi permettant de diffuser les comptes rendus adoptés des réunions du Conseil municipal ainsi que des informations spécifiques.

Cependant, le manque d'information se fait ressentir.

Le Maire propose de diffuser trimestriellement un feuillet de format A4 couleur recto-verso reprenant un sujet particulier ainsi que des informations pratiques.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Dans un deuxième temps sera étudiée la relance d'un site internet. Les professionnels installés sur la Commune seront associés au projet.

### **6 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Le Maire rappelle que le débat d'Orientations Budgétaires est une étape obligatoire et importante dans la préparation du budget primitif. Il permet, en effet, de travailler sur les recettes prévisionnelles pour les adapter au plus juste aux dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement.

Au niveau des recettes. L'année 2016 verra encore une baisse des dotations de l'État. Des soldes de subvention restent à recouvrer pour le logement de l'ancienne école ainsi que pour le hangar. Un travail a été effectué en vue de la liquidation des soldes de ces subventions. Des demandes d'acompte ont été transmises. Une ligne de Trésorerie de 30 000 € sera ouverte auprès du Crédit Agricole pour attendre le

---

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

remboursement d'une partie de la TVA, le restant étant autofinancé (délibération n°2016-04). Le taux des impôts sera réexaminé après la visite de la Trésorière pour la préparation du BP 2016.

Au niveau de l'endettement, le capital restant dû est concentré autour de deux emprunts de 100 000 € souscrits en 2006 sur 20 ans et de 200 000 € contracté en 2007 sur 25 ans. Les taux respectifs sont de 3.85 % et 5.11 %. Compte-tenu du niveau de ces taux, une demande de renégociation des taux va être engagée afin d'obtenir soit une diminution des taux soit une réduction de la durée des emprunts. Le Maire est mandaté pour se rapprocher du Crédit Agricole.

Au niveau des dépenses, l'exercice est d'autant plus difficile cette année que le Conseil Départemental qui a adopté son nouveau règlement financier le 30 novembre 2015 n'a pas pour l'heure arrêté son programme d'aide aux communes pour 2016.

Or, la commune a déposé une demande de subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition de l'Hôtel AUDIBERT. Le dossier est en cours d'instruction dans la catégorie des « grosses opérations ». La réponse devrait intervenir fin février. Compte-tenu de l'incertitude liée à cette opération, la plus grande liberté a été accordée aux propriétaires pour négocier au mieux de leurs intérêts la cession de leur bien.

Le projet de finalisation de la réhabilitation du local des kinés qui avait fait l'objet de devis et d'un chiffrage est reporté, les kinés se trouvant engagés sur un projet conduit par la Commune de Ballons sur le site de La Calandre. Si d'aventure l'installation sur Ballons devait ne pas voir le jour, le projet de réhabilitation des locaux sur Lachau sera repris et reprogrammé sur 2017.

D'autres projets sont recensés : remplacement des fenêtres de l'Agence Postale Communale et du secrétariat de mairie, reliure de registres d'état civil, équipement du hangar (cuve à fuel) ;...

La réhabilitation de la Mutte se poursuivra en parallèle du contentieux avec Denis PEUZIN et les copropriétaires du Château.

Compte-tenu de l'incertitude liée aux recettes, les dépenses seront affinées fin février, début mars pour un vote du budget en mars.

Autorisation est donnée au Maire d'effectuer le règlement des factures d'investissement avant le vote du budget (délibération n°2016-03).

## **7 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS**

**Dispositif EMALA** : Il permet le regroupement pédagogique d'élèves de même cycle en zone rurale et disposait d'une subvention de 21 000 € du Département. Les enseignants ont attiré l'attention des communes sur leurs inquiétudes suite à l'annonce de la cessation du versement de l'aide du Conseil Départemental en raison de la baisse des dotations d'État à compter de la rentrée 2016-2017.

Monique AUDIBERT-GIBIER rappelle les missions de l'EMALA, les démarches en cours pour le maintien de ce dispositif ainsi que les conséquences de sa disparition. Directrice de l'École de Montbrun et à ce titre confrontée à ce problème à titre professionnel, elle effectuera des points réguliers sur le dossier.

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

La subvention sollicitée à hauteur de 40 € est attribuée pour 2016. (délibération n°2016-06)

**APEJ** : la cotisation de 77,50 € concernant la participation de la Commune aux frais de fonctionnement au prorata du nombre d'enfants de Lachau accueillis en 2015 est adoptée. (délibération n°2016-08)

**SIVOS** : Afin de conforter les effectifs de l'École de Séderon, le SIVOS a mis en place un ramassage scolaire pour deux enfants des Ormergues moyennant un budget annuel de 8 700 €. Une participation forfaitaire est demandée aux communes. N'étant pas membre du SIVOS et considérant que le coût est disproportionné, le Conseil à l'unanimité, se refuse à participer au financement. (délibération n°2016-07)

**Église** : pour éloigner les pigeons du clocher la possibilité d'utiliser les ultrasons sera étudiée.

**Hangar** : Les employés communaux et les employés communautaires ont réalisé un très beau travail au niveau de la mezzanine du hangar (plancher, escaliers, rambardes,...). La plomberie touche à sa fin, le carreleur interviendra dans la foulée.

## **8 - QUESTIONS DIVERSES**

Lors de la dernière fête votive, Alex RIGAT et des compagnons forgerons ont organisé, sous l'égide du Luminaire, une exposition très appréciée de travaux de forge. Fort de ce succès, il propose de reproduire cette opération le 15 août prochain en ouvrant cette manifestation à d'autres artisans ou compagnons. Il sollicite l'accord du Conseil pour inscrire cette opération dans la durée et dans le cadre de la fête votive. Le Conseil Municipal donne son accord à cette manifestation qui comme les activités de vélo-tourisme proposées par Lachau Vélo enrichit le programme des activités au-delà des concours de boules.

Cette rencontre des artisans sera incluse dans le programme de la fête mais gérée de manière autonome par Alex RIGAT.

Les nouveaux locataires du logement du rez-de-chaussée de l'ancienne Poste souhaitent pouvoir disposer d'une petite surface pour installer deux chèvres. Accord est donné pour la location d'une petite surface à délimiter au Gravas afin d'installer dans de bonnes conditions les animaux moyennant un loyer mensuel de 15 €. (délibération n°2016-09)

L'état de l'ancienne écurie de Madame Lucienne SARLIN située sur la Place de l'Hôtel est préoccupant. Des fissures importantes en façade témoignent d'un risque d'effondrement. Le propriétaire, Roland SARLIN, sera informé officiellement de la situation afin qu'il prenne les mesures qui s'imposent. Si la situation devait s'aggraver la procédure de péril devra être engagée.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire remercie les participants et lève la séance à 23 h 30.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet